

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2021

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Conseil municipal sur la décision modificative n°1 (DM 1) du budget principal de la Ville, pour l'exercice 2021.

■ En section de fonctionnement

Après le vote du Budget Supplémentaire (BS), la section s'équilibrait à 85 120 000 €.

La décision modification n°1 permet de prendre en compte les recettes supplémentaires qui s'élèvent à 2 000 000 € et dont le détail est précisé en annexe.

Elles sont affectées au niveau des charges à caractère général (chapitre 011), des autres charges de gestion courante (chapitre 65) et des provisions réglementaires (chapitre 68).

Après le vote de la décision modificative, la section s'équilibrera ainsi à 87 120 000 €.

■ En section d'investissement

Après le vote du Budget Supplémentaire (BS), la section s'équilibrait à 65 290 000,00 €.

La décision modification n°1 permet de prendre en compte les recettes supplémentaires qui s'élèvent à 3 800 000 € et dont le détail est précisé en annexe.

Elles sont affectées principalement aux dépenses d'équipement.

Après le vote de la décision modificative, la section s'équilibrera à 69 090 000 €.

■ Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021 dont les prévisions sont votées au niveau des chapitres budgétaires ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire de la décision modificative n° 1 à 2 000 000 € en section de fonctionnement et à 3 800 000 € en section d'investissement ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire après la décision modificative n° 1 à 87 120 000 € en section de fonctionnement et à 69 090 000 € en section d'investissement ;
- d'approuver la subvention complémentaire en faveur du CCAS, pour un montant maximum de 400 000 € ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire suivie par la Direction des Finances

**BUDGET PRINCIPAL
 DECISION MODIFICATIVE N° 1
 ANNEXE AU RAPPORT DE LECTURE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ Au niveau des recettes :

Chapitre	Avant la DM1	DM1	Après la DM1
013 - Atténuations de charges	180 000,00	-	180 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 473 000,00	1 254 653,00	2 727 653,00
73 - Impôts et taxes	47 630 000,00	400 000,00	48 030 000,00
74 - Dotations et participations	13 733 180,16	258 305,00	13 991 485,16
75 - Autres produits de gestion courante	1 570 000,00	38 342,00	1 608 342,00
76 - Produits financiers	52 500,00	-	52 500,00
77 - Produits exceptionnels	645 000,00	48 700,00	693 700,00
78 - Reprises sur provisions	125 000,00	-	125 000,00
<i>Recettes réelles</i>	<i>65 408 680,16</i>	<i>2 000 000,00</i>	<i>67 408 680,16</i>
042 - Transferts entre sections	135 676,00	-	135 676,00
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>135 676,00</i>	<i>-</i>	<i>135 676,00</i>
<i>Recettes de l'exercice</i>	<i>65 544 356,16</i>	<i>2 000 000,00</i>	<i>67 544 356,16</i>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	19 575 643,84	-	19 575 643,84
Recettes de fonctionnement	85 120 000,00	2 000 000,00	87 120 000,00

■ Au niveau des dépenses :

Chapitre	Avant la DM1	DM1	Après la DM1
011 - Charges à caractère général	9 540 000,00	1 300 000,00	10 840 000,00
012 - Charges de personnel	38 100 000,00	-	38 100 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	12 840 000,00	438 000,00	13 278 000,00
66 - Charges financières	1 600 000,00	-	1 600 000,00
67 - Charges exceptionnelles	900 000,00	-	900 000,00
68 - Dotations aux provisions	1 360 000,00	262 000,00	1 622 000,00
Dépenses réelles	64 340 000,00	2 000 000,00	66 340 000,00
042 - Transferts entre sections	3 160 000,00	-	3 160 000,00
Dépenses d'ordre	3 160 000,00	-	3 160 000,00
Dépenses de l'exercice	67 500 000,00	2 000 000,00	69 500 000,00
022 - Dépenses imprévues	30 000,00	-	30 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	17 590 000,00	-	17 590 000,00
Total des chapitres sans réalisations	17 620 000,00	-	17 620 000,00
Dépenses de fonctionnement	85 120 000,00	2 000 000,00	87 120 000,00

La DM 1 s'équilibre à 2 000 000 € en section de fonctionnement. Les principales modifications budgétaires sont présentées ci-après.

- Dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et le TCO, pour la réalisation de travaux de VRD sur le territoire de la commune (DCM n° 2021-115), les dépenses de réseaux humides effectuées par la Ville pour le compte du TCO sont imputées en fonctionnement : 1 200 000,00 € ;

Ces opérations sont inscrites en dépenses (au chapitre 011 - Charges à caractère général) mais également en recettes (chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses en recettes) pour le même montant, puisque les montants engagés par la ville font l'objet d'un remboursement par le TCO. Ces montants sont donc neutres budgétairement.

- Divers ajustements de fin d'année sont effectués au niveau des prévisions budgétaires en recettes de fonctionnement : + 800 000 €. Ceux-ci-ci portent principalement sur la prévision d'octroi de mer ajustée à 15,5 M€ (chapitre 73) ainsi que sur les acomptes et soldes de subventions perçues (chapitre 74).

- Ces recettes sont affectées aux charges courantes (chapitres 011 et 65) et aux dotations aux provisions (chapitre 68) afin de faire face aux éventuels besoins d'ici à la clôture de l'exercice.
- S'agissant du CCAS, une subvention complémentaire d'un montant maximum de 400 000 € est prévue afin de renforcer les ressources de l'établissement public. Compte tenu de la montée en charge des activités, il s'agit de lui assurer les moyens de faire face au paiement des dépenses et aux délais de versement des recettes attendues de l'Etat (subventions versées par l'ASP sur les emplois aidés en particulier) et des autres partenaires financiers (acomptes et soldes de subventions).

Le montant définitif à verser sera ajusté en fonction des besoins qui découleront de la situation de fin d'année de la structure.

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ Au niveau des recettes :

Chapitre	Avant la DM1*	DM1	Après la DM1*
10 - dotations, fonds divers et réserves	1 740 000,00	-	1 740 000,00
13 - subventions d'investissement	14 078 357,42	780 000,00	14 858 357,42
16 - emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	-	3 000 000,00
21 - immobilisations corporelles	150 000,00	- 150 000,00	-
23 - immobilisations en cours	1 050 000,00	- 1 050 000,00	-
Dépenses réelles	20 018 357,42	- 420 000,00	19 598 357,42
040 - transferts entre sections	3 160 000,00	-	3 160 000,00
041 - opérations patrimoniales	16 600 000,00	1 750 000,00	18 350 000,00
Dépenses d'ordre	19 760 000,00	1 750 000,00	21 510 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	17 590 000,00	-	17 590 000,00
024 - Produit des cessions	3 490 000,00	2 470 000,00	5 960 000,00
Total des chapitres sans réalisations	21 080 000,00	2 470 000,00	23 550 000,00
001 - Résultat d'investissement reporté	4 431 642,58	-	4 431 642,58
Recettes d'investissement	65 290 000,00	3 800 000,00	69 090 000,00

* : y compris, restes à réaliser.

■ Au niveau des dépenses :

Chapitre	Avant la DM1*	DM1	Après la DM1*
20 - Immobilisations incorporelles	6 197 337,50	400 000,00	6 597 337,50
204 - Subventions d'équipement versées	4 245 521,43	-	4 245 521,43
21 - Immobilisations corporelles	22 464 977,27	127 562,57	22 592 539,84
23 - Immobilisations en cours	11 969 242,24	- 1 044 562,57	10 924 679,67
27 - Autres immobilisations financières	12 000,00	2 567 000,00	2 579 000,00
Dépenses d'équipement	44 889 078,44	2 050 000,00	46 939 078,44
10 - Dotations, fonds divers et réserves	27 008,68	-	27 008,68
13 - Subventions d'investissement	38 236,88	-	38 236,88
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 600 000,00	-	3 600 000,00
Dépenses réelles	48 554 324,00	2 050 000,00	50 604 324,00
040 - Transferts entre sections	135 676,00	-	135 676,00
041 - Opérations patrimoniales	16 600 000,00	1 750 000,00	18 350 000,00
Dépenses d'ordre	16 735 676,00	1 750 000,00	18 485 676,00
Dépenses d'investissement	65 290 000,00	3 800 000,00	69 90 000,00

* : y compris, restes à réaliser.

La DM 1 s'équilibre à 3 800 000,00 € en section d'investissement. Les principaux ajustements portent sur :

- **Les opérations patrimoniales (chapitre 041).**
 Les inscriptions sont faites en dépenses et recettes d'investissement pour le même montant et sont donc neutres budgétairement. Elles correspondent à des opérations de retraitement comptable des éléments d'actifs :
 - retraitement des avances versées sur commandes, du compte d'avance (nature 238) vers les comptes d'immobilisations en cours (chapitre 23) ou définitives (chapitre 21) ;
 - transfert des études (chapitre 20) aux comptes d'immobilisation en cours (chapitre 23), une fois les travaux lancés.

- **Les cessions foncières (chapitre 024).**
 Le tableau ci-dessous résume les montants prévisionnels 2021 :

Opération	n° parcelle / n° DCM	Recettes (chapitre 024)	Dépenses (chapitre 27)	Solde
Cession SEDRE – CPA ZAC Triangle de l'Oasis	BC 342 et BC 496	2 944 000	2 267 000	677 000
Cession Actisem	BL N°252-254-256 et BL 257 en partie	2 110 000		2 110 000
Cession Voltaire Immobilier	AV 266	484 000		484 000
Cession RHI RDG	DCM n°2019-154	288 000		288 000
Cession Nathalie Fradelin	AM 1558	134 000		134 000
Total		5 960 000	2 267 000	3 693 000

Il est à noter que la cession SEDRE - CPA ZAC Triangle de l'Oasis constitue une cession à paiement échelonné (677 000 € en 2021 et 2 267 000 € en 2022).

Budgétairement, elle se traduit par l'inscription de la totalité de la recette au chapitre 024 et par la constatation de la créance en dépense au chapitre 27 pour la partie du prix de la cession faisant l'objet d'un paiement différé. Ainsi, seul le premier versement encaissé cette année est pris en compte dans le résultat de la section d'investissement pour 2021. Le solde sera inscrit au budget 2022.

- **Les subventions d'investissement (chapitre 13).**

Les montants prévisionnels sont ajustés en fonction de l'avancement des travaux d'équipement prévus en dépenses.